

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

N° 645

AMENDEMENT

présenté par
M. Peu

ARTICLE 2

Supprimer l’alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'autorisation donnée par la loi de procéder à l'aide à mourir.